

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

**Délibération**  
**n° 2015.10.328**

**Réhabilitation du parc  
public hors ORU -  
Participation à l'OPH  
de l'Angoumois pour  
la construction d'un  
réseau de chaleur  
pour 480 logements  
« Sillac Grande  
Garenne » sur la  
commune  
d'Angoulême**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.328**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**REHABILITATION DU PARC PUBLIC HORS ORU - PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR POUR 480 LOGEMENTS « SILLAC GRANDE GARENNE » SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME**

Depuis l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 par délibération n°86 du 20 février 2015, GrandAngoulême intervient désormais en faveur de la requalification du parc public hors Opérations de Renouvellement Urbain.

Par délibération n°165 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé les règles de participation financière à la réhabilitation du parc public de plus de 10 ans hors quartiers en ORU, sur l'agglomération.

L'OPH de l'Angoumois sollicite GrandAngoulême pour participer financièrement à la construction d'un réseau de chaleur couvrant les besoins en chauffage de 8 immeubles totalisant 480 logements, opération « Sillac Grande Garenne » à Angoulême.

Le prix de revient de l'opération est de 1 584 901,18€ TTC.

Conformément au règlement de participation financière à la réhabilitation du parc public de l'agglomération mis en place par GrandAngoulême dans la délibération n°165 du 2 avril 2015, l'OPH de l'Angoumois sollicite une participation à cette opération de réhabilitation, à hauteur de  $480 \times 650 \text{ €} = 312\,000 \text{ €}$ .

Le gain énergétique des logements devra atteindre au moins 20% après travaux.

Par ailleurs, du fait notamment de l'aide financière de GrandAngoulême, ces réhabilitations ne généreront aucune augmentation de loyer pour les locataires (pour mémoire, le règlement de participation de GrandAngoulême plafonne l'augmentation des loyers après réhabilitation à 7%).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une participation financière d'un montant de 312 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la construction d'un réseau de chaleur couvrant les besoins de 480 logements, opération « Sillac Grande Garenne » sur la commune d'Angoulême ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document afférent ;

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 204172 - sous-fonction 70 – 2014 03- AP n° 19.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire :                                                         |                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br>26 octobre 2015 | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br>26 octobre 2015 |